

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 AVRIL 2015

PEINTURE PORTE OUEST DE L'EGLISE

Le conseil accepte le devis établi par Michel Fournival d'un montant de 352 € TTC pour la mise en peinture du portail de l'église.

RACCORDEMENT EAUX PLUVAILES

Les travaux de raccordement des eaux pluviales retenus pour 2015 concernent la rue Joliot-Curie/Tachen ar huré et la rue Jules Ferry pour un montant TTC de 43 185. 60 €.

CHAPELLE SAINT-YVES

Le conseil accepte le devis d'un montant de 1 447. 44 € TTC de l'entreprise Le Boulzec pour la pose d'un hydrofuge sur le pignon ouest et les rampants du porche de la chapelle Saint-Yves.

ACCES A SAINT-NICOLAS

Le devis présenté par le SVPP pour supplément de travaux sur la voie d'accès à Saint-Nicolas est accepté pour un montant de 2 799 € TTC.

AMENAGEMENT DU BOURG

Dans le cadre du fleurissement du bourg, des travaux de voirie sont votés pour un montant de 2 237. 20 € TTC (devis présenté par le SVPP).

AMENAGEMENT INTERIEUR DU COMMERCE

Le conseil accepte :

-le devis de l'entreprise Ligeon pour des travaux d'électricité et de plomberie pour un montant de 3 699. 60 € TTC,

-le devis de l'entreprise Hervé pour la fourniture et pose d'une porte pour un montant de 3 495. 96 € TTC

ECLAIRAGE PUBLIC

Accord pour les travaux de maintenance du foyer d'éclairage public situé au niveau du n° 15 rue Joliot-Curie pour un montant de 390 € présenté par le SDE.

LOCAL MULTISPORTS : TRAVAUX D'ELECTRICITE

Le conseil accepte la proposition de CEF YESSS de Morlaix d'un montant de 1 884. 28 € TTC pour la fourniture d'éléments électriques.

DELIBERATIONS CONCORDANTES LTC

Le conseil approuve la délibération concernant la composition du conseil communautaire comptant 76 membres et la délibération concernant le projet de modification de l'article 3 des statuts de Lannion Trégor Communauté définissant les compétences de l'établissement.

ECHANGE A LESCLEC'H

Accord du conseil pour échange de parcelles entre la commune et Monsieur Le Floc'h.

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

La convention de mise à disposition de service entre LTC et la commune pour la gestion de l'assainissement collectif est reconduite pour 2015.

Le Maire,
H. GUELOU

